

# COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le Sept Juillet à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Deux Juillet, dont un a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, FAUQUEMBERGUE, MOUTON Jean-Yves, MOUTON Pascal, BOURGOUIN-BOUTIN, DESSE, CATALAN & CARPENTIER

**Était absente** : Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr MOUTON Jean-Yves

**Secrétaire de séance** : Mr BOURDREZ

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020
- 2) FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DE L'ADJOINT
- 3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- 4) QUESTIONS DIVERSES

### **1) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020 :**

Avant de passer au vote du budget primitif 2020, Monsieur le Maire invite ses Conseillers à se prononcer sur les taux d'imposition 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 20,75 %
- Taxe foncière bâtie : 16,16 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,46 %

### **2) FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DE L'ADJOINT :**

Le Président donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et Adjoints, et l'invite ensuite à délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Considérant que la Commune compte 369 habitants, **FIXE A** :
- 25,5 % de l'indice terminal brut 1027 (indice majoré : 830) le montant de l'indemnité de fonction mensuelle du Maire ;
- 6,5 % de l'indice terminal 1027 le montant de l'indemnité de fonction mensuelle du 1<sup>er</sup> Adjoint ;

à compter du 26 Mai 2020 (date de l'élection du Maire et de l'Adjoint).

### **3) BUDGET PRIMITIF 2020 :**

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 512 141,00 € (dépenses et recettes courantes et obligatoires).

En section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 397 404,70 €

#### **EN DEPENSES :**

- 100 000,00 € pour la réfection des trottoirs du village : 100 000 € ont été budgétés pour l'année 2020. Une somme identique sera inscrite au budget primitif 2021 pour terminer ces travaux.
- 60 000,00 € pour l'implantation de fascines : en l'absence de réponse du bureau d'études, les travaux ont été provisionnés sachant qu'ils peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et le Département.
- 6 000,00 € pour les travaux intérieurs à l'Eglise : ils seront confiés au « Coin Familial » et effectués dans le courant de l'année prochaine, selon le planning de l'Association.
- 70 000,00 € pour la sécurisation du village : afin de limiter la vitesse dans le village, le Conseil Municipal souhaite mettre à l'étude l'installation de « feux citoyens et de panneaux « stop » dans le village : des devis seront sollicités par Mr le Maire et étudiés lors de la prochaine réunion.
- 7 000,00 € pour l'aménagement du chemin derrière la lagune : une étude plus approfondie du devis sera effectuée avec Mr le Président de l'AFR pour connaître la participation financière exacte de la Commune.
- 6 000,00 € pour l'achat du terrain contigu à l'Ecole afin de repousser de 4 mètres de la limite toute construction derrière l'Ecole.
- 50 000,00 € pour les travaux de protection du village : le Conseil Municipal est favorable à la création d'un dôme destiné à freiner les eaux et les boues venant de Guestreville, sachant que cette installation peut être subventionnée à hauteur de 15 000 € par le Département : des devis seront sollicités à ce sujet.
- 10 000,00 € pour le remboursement des emprunts (en capital)
- 500,00 € pour la taxe d'aménagement (trop perçu)
- 87 904,70 € de réserve financière (montant non affecté)

Le projet d'agrandissement de la salle des fêtes est abandonné, le Conseil Municipal souhaitant privilégier les travaux d'aménagement du village contre les inondations.

#### **EN RECETTES :**

- 800,00 € de taxe d'aménagement
- 37 637,00 € de FCTVA (remboursement de la TVA sur les travaux de 2019)
- 12 000,00 € de subvention pour les travaux d'implantation de fascines
- 15 000,00 € de subvention pour les travaux de protection du village
- 288 122,00 € de virement de la section de fonctionnement
- 43 845,70 € de solde d'exécution positif (de l'année N-1)

Après délibération et vote, le budget primitif proposé est adopté à l'unanimité.

#### **4) QUESTIONS DIVERSES**

##### 4.1 Délégation au « SIVU des 3 Villages » :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'observations de la Préfecture relatif à la désignation des délégués au « SIVU DES 3 VILLAGES » stipulant que la composition du comité syndical est d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, conformément à l'arrêté de création dudit syndicat.

Par conséquent, il invite ses Conseillers à délibérer à nouveau à ce sujet.

##### **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE :**

- Mme Audrey CATALAN, en qualité de délégué titulaire
- Mr Alain BOURGOUIN-BOUTIN, en qualité de délégué suppléant.

##### 4.2 Arrêté municipal pour l'entretien des trottoirs :

Monsieur le Maire informe ses Conseillers qu'il va prochainement prendre un arrêté municipal pour que les habitants entretiennent eux-mêmes leur trottoir, devant leur habitation.

##### 4.3 Comité des Fêtes :

Il est ensuite abordé la question du Comité des Fêtes par le Conseil Municipal. Il est répondu que légalement, une assemblée générale doit être provoquée.

Nous attendons donc que le Président actuel se manifeste pour pouvoir prendre une décision sur le déroulement des élections au sein de ce Comité.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Suivent les signatures des Membres présents,